

Envoyé en préfecture le 03/05/2023 Reçu en préfecture le 03/05/2023

Affiché le 04.05.2023

ID: 022-200067981-20230502-DELBU2023_05_36-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE du mardi 02 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 02 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; LE GAOUYAT Samuel; PRIGENT Christian; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE GOFF Yannick .



DELBU2023-05-036

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : adjoint technique crèche - modification de la Durée Hebdomadaire de Service

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Le périmètre d'intervention de l'agent d'entretien à la crèche de Paimpol a augmenté depuis 2018 puisque ce dernier a désormais aussi en charge l'entretien du modulaire installé à l'extérieur du site en 2021 ainsi que l'entretien de l'antenne du relais parents enfants situé à Lanloup. De plus, et notamment depuis le COVID, le protocole sanitaire sur les crèches est plus exigeant que sur les autres sites de l'agglomération et demande davantage de temps de travail que sur un site administratif, par exemple.

Au vu des éléments exposés ci-avant, il est proposé que la DHS du poste d'agent d'entretien, adjoint technique passe de de 28h à 32h.

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ; Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 avril 2023 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste à temps non complet 32h sur le grade d'adjoint technique ;
- De valider la suppression d'un poste à temps non complet (28h00) d'adjoint technique;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Pour copie conforme, Le Président, Vincent LE MEAUX